



Service Commercial et Administratif : 1 bis, voie aux Brebis - B.P. 5 - La Vallotte -  
10 151 Pont Sainte Marie cedex

☎ 03.25.79.59.20 - Fax. 03.25.71.95.79

Service EST Mr Damien MIRA - Fax. 03.29.64.07.27 - Tél Voiture : 06.08.26.79.57

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 15 810 - SIRET 348 987 546 00010 - R.C.S. TROYES B 348 987 546 - A.P.E. 241 E

N° INTRA FR3734898754600028

Internet : [www.3d-france.com](http://www.3d-france.com)

# AGRI LAV

Réf. 3D 333

**AGRI LAV'MOUSSE** est un dégraissant puissant spécialement renforcé pour le nettoyage du gros matériel, agricole, travaux publics, bâtiment, Bâches, Moteurs, Châssis etc...

## Principaux éléments de composition

- Antistatique.
- Composés tensio-actifs à caractères émulsionnant.
- Agent dégraissant accrocheur de mousse.
- Régulateur de tenue de mousse.
- Hydroxyde de sodium.
- Additifs séquestrants et dispersants des dépôts salins.

## Caractéristiques physiques

- Réaction chimique : alcaline
- PH en solution à 10% : 12,8

## Propriétés principales

- Miscible dans l'eau en toutes proportions.
- Fortement moussant.
- Produit alcalin.
- Pouvoir dégraissant élevé, à basse température, vis à vis des graisses d'origine végétale ou animale.
- Ininflammable.
- **Actif** en eau de dureté élevée.
- **Efficace** en présence de souillures importantes de matières organiques ou salines et de dépôts protéiques.
- **Ecologique** : Biodégradable à plus de 90% (art. 1 et 2 du 14.3.73 et décret du 28.12.1977).

## Précautions d'utilisation

- Produit concentré.
- Irritant pour les yeux, la peau.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- En cas de contact avec les yeux, la peau, laver immédiatement à l'eau et consulter un spécialiste.
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé avec du produit pur.
- Port de gants, lunettes, vêtements de protection appropriés.



- Ne pas mélanger avec d'autres détergents.
- Refermer l'emballage après chaque utilisation.
- Conserver à l'abri du gel, du soleil.
- Ne pas appliquer sur les alliages légers, acier, zingué, galvanisé, sensibles aux produits Alcalins.
- En raison de la forte teneur en matières actives, faire un essai de dosage préalable sur supports, surfaces ou types de peinture présentant une fragilité particulière aux produits de nettoyage.



Service Commercial et Administratif : 1 bis, voie aux Brebis - B.P. 5 - La Vallotte -  
10 151 Pont Sainte Marie cedex

☎ 03.25.79.59.20 - Fax. 03.25.71.95.79

Service EST Mr Damien MIRA - Fax. 03.29.64.07.27 - Tél Voiture : 06.08.26.79.57

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 15 810 - SIRET 348 987 546 00010 - R.C.S. TROYES B 348 987 546 - A.P.E. 241 E

N° INTRA FR3734898754600028

Internet : www.3d-france.com



# AGRI LAV

Réf. 3D 333

## Utilisations et doses d'emploi

- Appliquer sur les surfaces à nettoyer à l'aide d'une pompe haute pression (pression minimum 100 à 150 bars) munie d'un canon à mousse - Eau froide: le produit étant disposé dans le bac d'alimentation.

- La concentration en produit à la sortie du diffuseur doit être de l'ordre de 5%.

- Les composants permettent d'obtenir une mousse onctueuse qui s'accroche dans un premier temps, sur les surfaces verticales sous forme d'une couche épaisse d'une dizaine de millimètres. Pendant une à deux minutes la mousse reste stable puis, par réaction, elle se déplace sur les surfaces assurant par son pouvoir mouillant, une pénétration en profondeur des agents détersifs. L'abaissement de la tension superficielle provoque un décollement des souillures activé par l'effet mécanique de la rétraction.



- Après 5 à 10 minutes, en fonction de la température ambiante, la mousse fait place à un film mince de produit. Cette transformation évite l'inconvénient des rinçages prolongés nécessaires dans le cas des mousses persistantes dont l'abaissement de tension superficielle sur les surfaces est insuffisant.

### Nota

- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information.

- En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier.

- Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux.

*Ces renseignements sont purement indicatifs.  
Toute autre application ne pourrait engager notre responsabilité.*